

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU 1^{ER} AVRIL 2004
CONCERNANT LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA GIRONDE

AVENANT N° 25 DU 12 SEPTEMBRE 2012
relatif aux salaires (non-cadres)

IDCC : 9331

Enregistré le 20/09/2012
Unité territoriale Gironde
de la direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Aquitaine
118 cours Maréchal Juin
33075 BORDEAUX cedex
Tél. 05 56 000 777 - Fax 05 56 000 888
F. GRANDJEAN

Entre :

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de la Gironde ;
- La Fédération Départementale des CUMA de la Gironde ;
- Le Syndicat des Entrepreneurs Des Territoires de la Gironde ;

d'une part, et

- Le Syndicat Général Agro-Alimentaire de la Gironde CFDT ;
- ~~L'Union Départementale des Syndicats FO de la Gironde ;~~
- Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles CGC ;
- ~~L'Union Départementale des Syndicats CGT de la Gironde ;~~
- ~~L'Union Départementale des Syndicats CFTC de la Gironde ;~~

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le I de l'ANNEXE II de la Convention Collective de Travail des Exploitations Agricoles de la Gironde est modifié comme suit :

"I – SALAIRES HORAIRE CONVENTIONNELS CORRESPONDANTS AUX CATEGORIES PROFESSIONNELLES

Aucun salaire ne peut être inférieur au salaire minimum de croissance : 9,40 € par heure depuis le 1^{er} juillet 2012.

La grille minimum des salaires s'établit comme suit :

CATÉGORIES	SALAIRES HORAIRE en euros	CATÉGORIES	SALAIRES HORAIRE en euros
A	9,40		
B	9,43		
C	9,51	F (champ.-horti.)	9,84
D	9,71	G (horti.)	9,71
E	9,87	V (vendangeur)	9,43
F	11,11		

JAD [Signature] [Signature] [Signature]

Article 2

Les dispositions du présent avenant prennent effet au 1^{er} septembre 2012.

Article 3

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la DIRECCTE, unité territoriale de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 12 septembre 2012

Fédération Départementale
des Syndicats d'Exploitants
Agricoles (F.D.S.E.A.)



M. LURTON Denis

Fédération Départementale
des C.U.M.A.



M. VERGNIOL Jean-Luc
M. BANTON Bernard

Entrepreneurs Des Territoires



M. BANTON Bernard

Syndicat C.F.D.T.



Mme LANTHEAUME Corinne

Syndicat F.O.

Mme MARTIN Isabelle

Syndicat C.G.C.

M. DEBES Jean-Marc



Syndicat C.G.T.

M. FAUX Frédérie

Syndicat C.F.T.C.

Mme Martine FORET